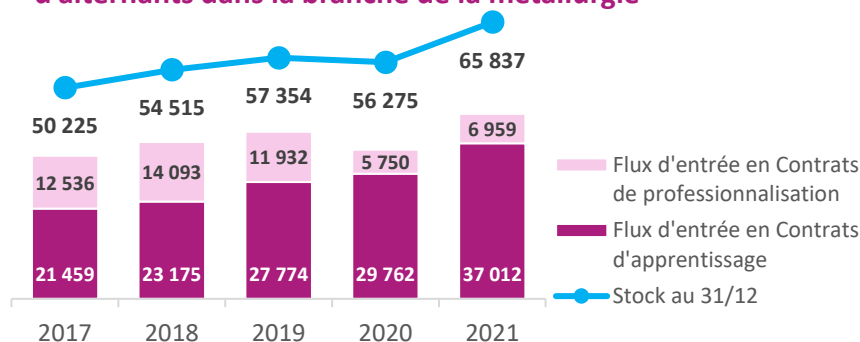


BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE EN 2021

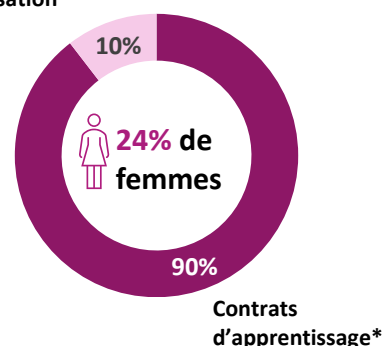
FRANCE

**65 837 alternants dans 13 776 entreprises de la branche* sont formés
dans 1 399 organismes de formation**

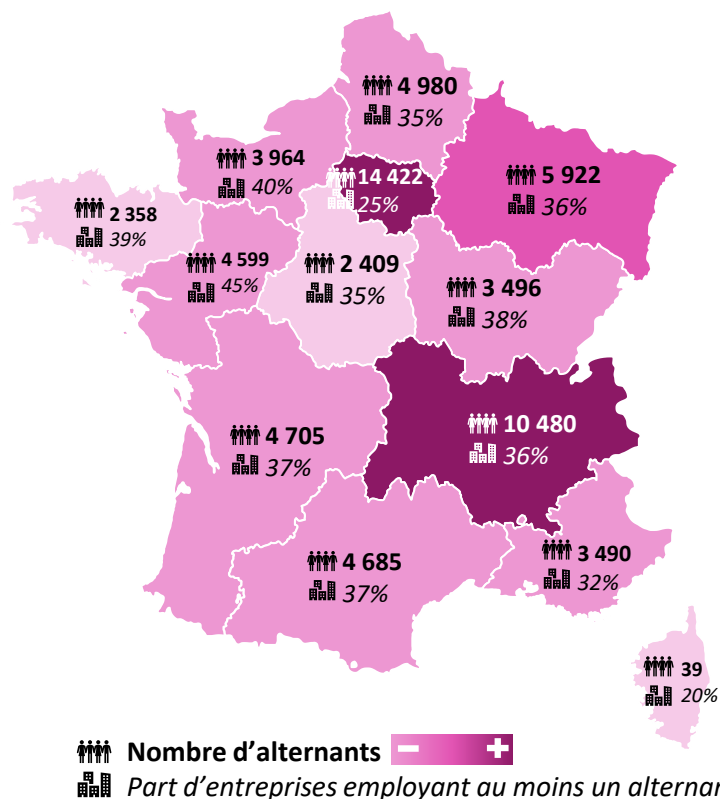
Évolution du flux d'entrées et du stock
d'alternants dans la branche de la métallurgie



Contrats de
professionnalisation*



Le secteur de la métallurgie a globalement connu ces dernières années une **croissance de ses effectifs d'alternants malgré une légère baisse conjoncturelle en 2020 due à la crise sanitaire**. Le nombre d'alternants de la branche de la métallurgie a augmenté de 31 % entre 2017 et 2021. Cette augmentation est moins rapide que la moyenne toutes branches confondues.

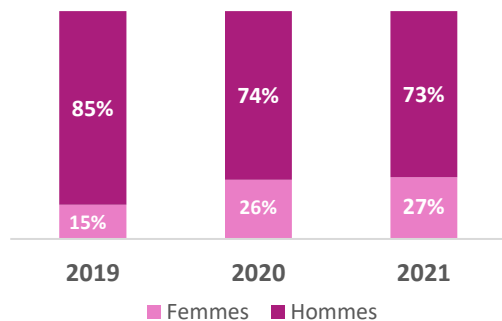


Lorsque l'on regarde la **répartition régionale des alternants**, il est intéressant de voir qu'elle est quasiment **calquée sur la répartition des salariés**. Il n'y a pas de surreprésentation des alternants dans une région par rapport aux autres.

Nous pouvons en revanche noter des **écarts plus significatifs sur la part des entreprises employeuses d'alternants**.

Une proportion grandissante de femmes parmi les alternants

Évolution des entrées en alternance par genre



La **part des femmes** parmi les alternants sous contrat au 31 décembre 2021 (24%) est légèrement supérieure à la **proportion des femmes parmi les salariés** de la branche (23%). Avec une augmentation progressive de la part des femmes dans les entrées en alternance, la part d'alternantes dépassera prochainement plus significativement la part de salariées. L'augmentation des effectifs sur des formations de niveaux bac + 4 et 5 explique en partie cette féminisation des alternants.

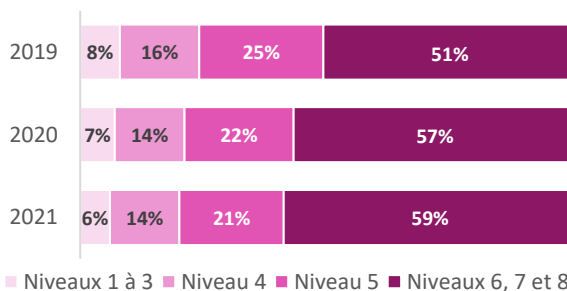
Des alternants visant des niveaux de qualifications de plus en plus élevés

Le **mouvement de montée en qualification** global ainsi que le **transfert de formations en voie scolaire sur des niveaux bac +4/5 vers des contrats d'apprentissage** explique cette hausse des niveaux de qualification visés par les alternants.

La **hausse des contrats d'apprentissage** est très largement portée par les **niveaux 6 et 7 qui ont crû de 217%** entre 2018 et 2020.

Il existe également un **écart marqué selon le type de contrat**. Ainsi **45% des nouveaux contrats de professionnalisation en 2021 sont sur des niveaux 3 et 4** contre 16% des contrats d'apprentissage. L'accessibilité des CQP aux seuls contrats de professionnalisation explique en partie ce phénomène.

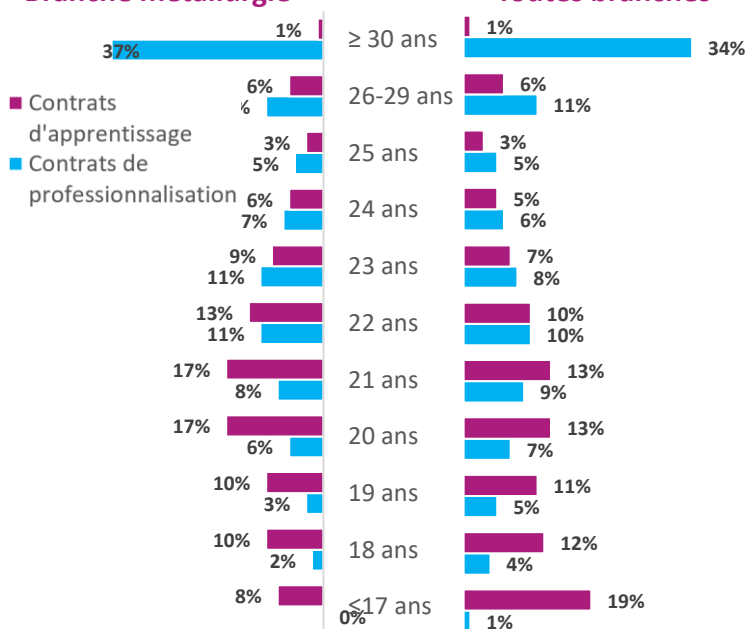
Évolution du niveau visé par les alternants selon leur année de démarrage



Un âge moyen qui augmente avec la hausse des niveaux de qualification*

Branche métallurgie

Toutes branches



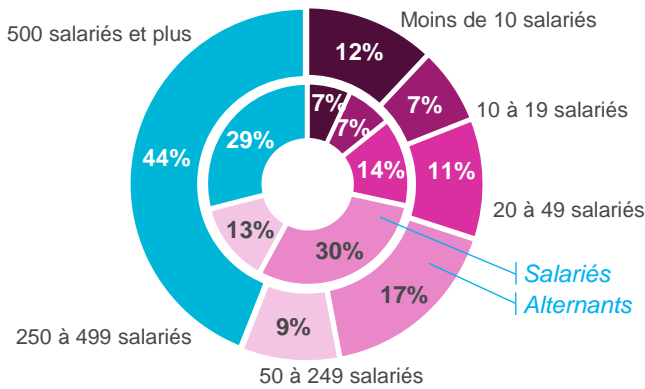
Les **plus de 20 ans** représentent **75% des alternants** dans la métallurgie **contre 50% tous secteurs confondus en France**. Ceci est notamment dû à la plus forte proportion d'alternants visant des niveaux 6 et 7.

Il y a eu une **augmentation de l'âge moyen** des apprentis. Entre 2019 et 2021, les plus de 26 ans sont passés de 6% à 8% des effectifs d'apprentis. Sur les **contrats de professionnalisation**, la part des **plus de 25 ans** est passée de 34% à fin 2020 à 46% à fin 2021.

33 % des entreprises de la branche emploient au moins un alternant*

Il existe des **écarts régionaux significatifs** dans le taux de pénétration de l'alternance dans les entreprises. Ainsi en **Pays de la Loire**, en **Normandie** et en **Bretagne** on compte respectivement **45%**, **40%** et **39%** des entreprises employant au moins un alternant. La situation en **Île-de-France** où se concentrent beaucoup de sièges est différente et ce taux est de **25%**.

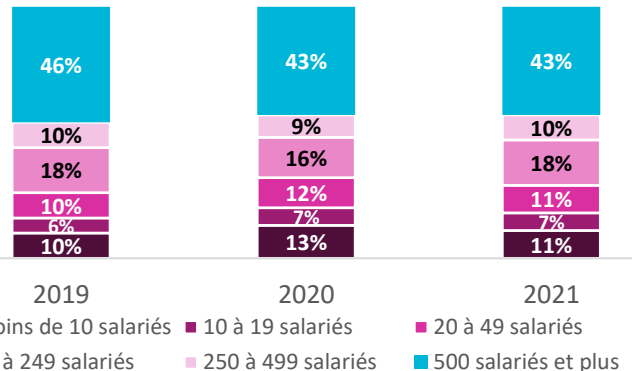
Répartition des alternants et des salariés de la branche selon la taille des entreprises employeuses*



On observe que les entreprises de plus de **500 salariés** ont tendance à employer **significativement plus d'alternants (44%)** que le poids qu'elles représentent en salariés (29%). Cela s'avère aussi vrai pour les entreprises de **moins de 10 salariés**.

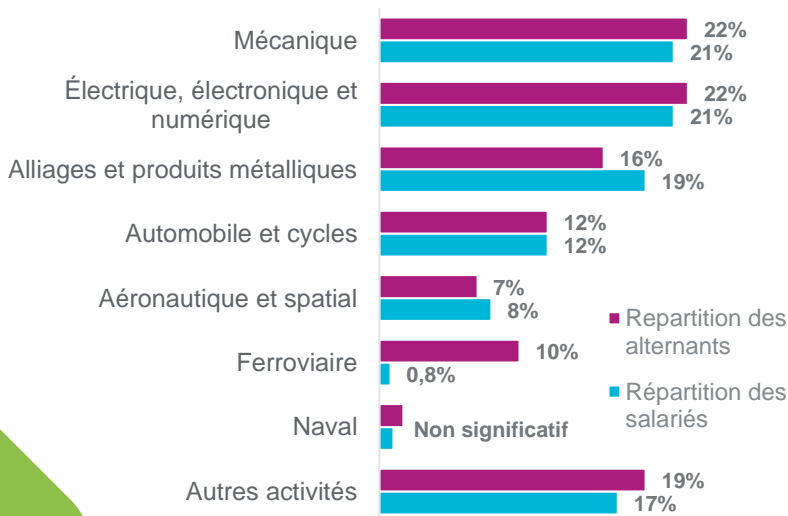
En revanche que la **pratique d'embauche d'alternants dans les petites structures se limite à une minorité d'entreprises**. Ainsi **80% des entreprises de moins de 10 salariés n'emploient pas d'alternants**.

Évolution de la répartition des apprentis selon la taille des entreprises employeuses (par année d'entrée en alternance)



Entre les années **2019 et 2020**, nous pouvons noter un léger **transfert des apprentis des entreprises de plus de 250 salariés (de 57% à 52%) vers les entreprises de moins de 50 salariés (de 26% à 32%)**. En revanche, l'année **2021 semble marquer un rééquilibrage** par rapport à la situation de 2019.

Répartition des alternants selon le secteur des entreprises employeuses*



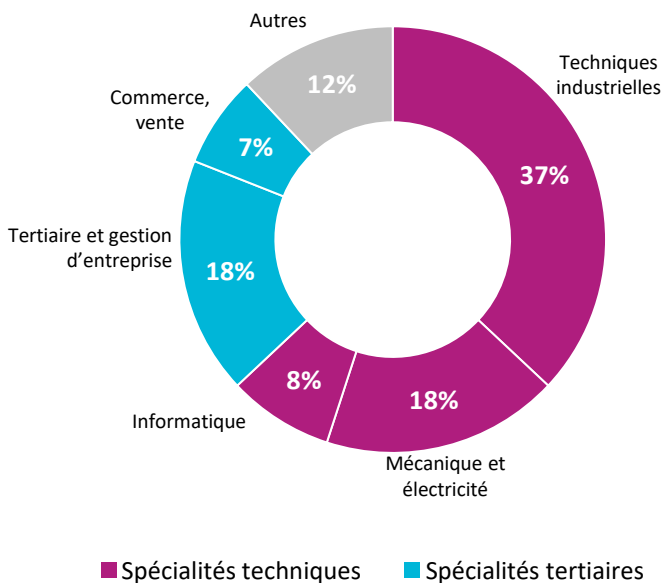
Lorsque l'on regarde sous l'angle sectoriel la répartition des alternants dans les entreprises de la métallurgie, on note un **relatif équilibre**. L'écart le plus important concerne le secteur des **alliages et produits métalliques qui emploie 19% des salariés et 16% des alternants**.

Il est difficile d'établir un portrait-robot de l'entreprise qui embauche des alternants sur la base de critères de taille d'entreprise ou de secteur d'activité. Il ressort que **l'embauche d'alternants repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants**.

15% des organismes de formation (203 sur 1 399) forment 80% des alternants

L'effet de concentration des alternants sur un petit nombre d'organisations est important. Ainsi on retrouve 50% des alternants dans 57 organismes de formation. Parmi les plus gros organismes, nous retrouvons les **Pôles Formation de l'UIMM** (plus de 30% des effectifs d'alternants), des écoles d'ingénieurs (ex. : CESI, ESIEE) et les CFA d'universités.

Répartition des alternants selon la spécialité de formation*

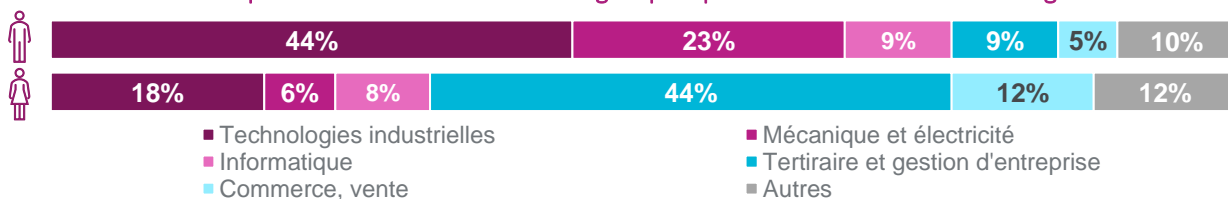


La répartition régionale des organismes ne fait pas ressortir d'**effet de concentration**. La répartition est cohérente avec la répartition des alternants (IDF, 21 % des organisations et 22% des alternants, AuRA, 16% des organisations et 16% des alternants).

Les **certifications de branche représentent 48% des contrats de professionnalisation**. Cette proportion est en hausse principalement à cause du **transfert des titres et diplômes vers des contrats d'apprentissage** qui fait baisser le nombre total de contrats de professionnalisation.

Si les spécialités proches du cœur de métier industriel représentent près des 2/3 des alternants, il est important de noter que les **spécialités suivies sont très genrées**. Ainsi, seuls **32% des alternantes suivent des spécialités cœur de métier industriel**.

Répartition des alternants de la région par spécialité de formation selon le genre*



Retrouver l'ensemble des livrables sur
www.observatoire-metallurgie.fr